

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-8-3-1

Séance du lundi 17 novembre 2025

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LES HPV ET LES INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES ACWY DANS LES COLLEGES ET ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX DU CHAMP DU HANDICAP - CONVENTION DE FINANCEMENT 2025 2026

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludvine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION:

HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KAMMERER Joseph donne procuration à ELMLINGER Carole
MARAJO-GUTHMULLER donne procuration à MEYER Philippe
PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis
SUBLON Yves donne procuration à DREYFUS Elisabeth
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSEE :

RAPP Catherine

ABSENT :
SCHULTZ Denis

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU le Code de la santé publique et notamment l'article L 3111-11,
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 251-1,
- VU le Code de la sécurité sociale et notamment ses articles L 160-13, L 161-35, L 162-17, L 162-1-21 et L 182-1,
- VU l'instruction n°DGS/MVI/DGESCO/2025/97 du 2 juillet 2025 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et contre les infections invasives à méningocoque ACWY (MenACWY) au collège,
- VU l'instruction n°DGS/MVI/DGCS/SD3/2025/98 du 17 juillet 2025 relative à l'organisation d'une campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) et contre les infections invasives à méningocoque ACWY (MenACWY) au sein des établissements et services médico-sociaux (ESMS) accueillant des jeunes en situation de handicap de 11 à 14 ans.
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N° CD-2025-2-3-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace N°CD-2024-2-3-1 relative à l'adoption du Plan santé Alsace 2024 – 2028,
- VU la convention portant délégation de compétence au Département du Bas-Rhin en matière de vaccinations, de lutte contre la tuberculose et de lutte contre les infections sexuellement transmissibles signée le 14 juin 2005 entre l'Etat et le Département du Bas-Rhin,
- VU la convention portant délégation de compétence au Département du Haut-Rhin en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccinations, de dépistage organisé des cancers, de lutte contre les infections sexuellement transmissibles signée le 3 avril 2013 entre l'Agence Régionale de Santé d'Alsace et le Département du Haut-Rhin,
- VU la convention de partenariat entre l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Centre de vaccination de la Collectivité européenne d'Alsace et l'Education Nationale relative à la mise en œuvre des campagnes nationales de vaccination contre les HPV et les infections invasives à méningocoques ACWY dans les collèges signée le XXX
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission des politiques en faveur de la santé et de l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées du 3 novembre 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de financement jointe en annexe à la présente délibération, par laquelle l'Agence Régionale de Santé Grand Est attribue une subvention de 285 335 € à la Collectivité européenne d'Alsace pour la campagne 2025 - 2026 de vaccination contre les HPV et les infections invasives à méningocoque dans les collèges et les ESMS du champ du handicap ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention précitée.

Les crédits concernés, d'un montant total de 285 635 €, soit 142 817 € au titre de l'exercice 2025 et 142 818 € au titre de l'exercice 2026 (sous réserve du vote du Budget Primitif 2026), seront encaissés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P121	P121O001	P121E01	T03	(2429) 74-747888-412	142 817 €
P121	P121O001	P121E01	T03	(2429) 74-747888-412	142 818 €
TOTAL					285 635 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote